

Union
syndicale
Solidaires
Sud
Rail

LE JOURNAL QUI DEPÔTE
MAIS QUI NE SE FAIT PAS
QUE DES AMIS



VENT DU SUD

Le message est clair au moins !!!

Le déménagement de l'ECT sur Per-rache a clairement montré à ceux qui en doutaient que la direction n'a plus la moindre considération pour les ASCT.

Il est vrai qu'après tout, les ASCT ne font que faire tourner la boutique 7 jours sur 7 et 24h sur 24, quand les dirigeants, eux, se creusent la tête plusieurs heures par jour pour créer des Accelio qui ne marchent pas, pour savoir à quelle heure ils vont se retrouver à la machine à café pour baver sur le dos des ASCT, pour voir comment ils vont faire pour expliquer le contraire de ce qu'ils prétendaient la veille, ou encore pour tenter de justifier la disparition de centaines de montres qui étaient destinées aux ASCT.



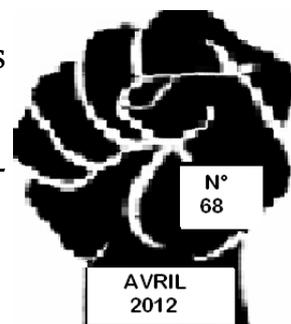
Que voulez-vous, nous ne sommes pas du même monde.

Ils auraient pu se pencher quelques instants sur l'espace et la configuration des lieux qui allaient accueillir les ASCT... mais non, installer les ASCT dans de bonnes conditions d'accueil, ce n'était ni leur préoccupation, ni leur souhait.

Eux préfèrent se répartir les centaines de mètres carrés pour quelques uns et refiler un véritable cagibi pour 400 ASCT.

Nous avons vraiment à faire à des ingrats qui ne connaissent ni les scrupules, ni le respect !

Non, nous ne sommes décidément pas du même monde.



Intouchables

Un vent d'immunité souffle actuellement sur la tête de nos chers dirigeants de l'ECT. Pourtant, ils piétinent la réglementation du travail ou pire la réécrivent à leur avantage via des directives internes totalement illégales.

Que dire des commandes par téléphone ou fax, et probablement bientôt par pigeon voyageur, que dire des modifs en cours de tournées ou de celles dues à un malade d'il y a 6 ans. Que dire des dévoiements massifs d'agents B ou Y pourtant budgétés...

L'ASCT, lorsqu'il fait une connerie, l'assume et doit se justifier systématiquement mais qu'en est-il des décideurs et donneurs d'ordres qui les enchainent jour après jour ? Ils sont blanchis sans même avoir à s'expli-

quer parce que le fautif, c'est toujours le lampiste en bout de chaîne... C'est tellement plus facile !

Taper sur celui qui au feu rouge n'obéit pas à sa hiérarchie qui lui dit d'accélérer, qui n'enfreint pas les règles malgré la pression, qui respecte le code du travail comme il le ferait avec le code de la route, c'est assurément le signe d'un grand courage managérial !!!

Le vent de la sanction et de l'injustice ne peut que raviver la colère contre ces intouchables !

Ceux-là même qui ordonnent et sanctionnent et dont la crédibilité n'est plus qu'un vague souvenir, si tant est qu'elle n'ait jamais existé !

Ils sont à l'image de la directrice de région qui malgré son comportement condamné par tous (usagers, cheminots, élus du Conseil Régional) est gratifiée de la légion d'honneur... Sans commentaires !!!

Quoi qu'il arrive, restons mobilisés, car dans la vie comme en météorologie, le vent finit toujours par tourner...

Et une attaque de plus contre le droit de grève

Profitant de la nouvelle loi sur le droit de grève dans l'Aérien, le Parlement a voté un article restreignant encore un peu plus le droit de grève dans les transports publics terrestres et nous sommes donc concernés au niveau du rail.

Dorénavant, « *Le salarié qui a déclaré son intention de participer à la grève et qui renonce à y participer en informe son employeur au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure prévue de sa participation à la grève afin que ce dernier puisse l'affecter dans le cadre du plan de transport. [...]* Le salarié qui participe à la grève et qui décide de reprendre son service en informe son employeur au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure de sa reprise afin que ce dernier puisse l'affecter dans le cadre du plan de transport. »

La parution au Journal Officiel ayant été faite le 20 mars, la direction SNCF va maintenant transposer cette nouveauté dans les textes internes. La fédération SUD-Rail a proposé une réponse unitaire, par laquelle les fédérations mettent en avant le recul des libertés qui serait ainsi imposé, les nombreux sujets plus urgents à traiter dans l'entreprise... et le caractère totalement idiot de la mesure votée par le Parlement.

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler !



ATTENTE DE CHAMBRE EN RHR

Art.15 du RH0077 : « *Lorsqu'un agent ne peut prendre un repos effectif dès son arrivée (manque de matériel de couchage, aération de la chambre), son repos doit être majoré du délai d'attente.* »

Ce qui veut dire que lorsque vous arrivez en RHR, si votre chambre n'est pas disponible et ce quelle qu'en soit la raison, vous pouvez reporter la durée de votre RHR et donc votre PS du lendemain de la durée du temps d'attente.

Attention, il ne suffit pas de reprendre seulement 9h de RHR comme c'est le cas pour les interruptions de RHR.

Dans le cas de l'attente de chambre, c'est bien la durée totale de votre RHR initial qu'il faut reprendre.

Pour vous informer en direct, un réflexe :
www.sudraillyon.org

Graphiez-vous 1 heure pour le déménagement !

Suite au déménagement de l'ECT, nous vous rappelons qu'il a été obtenu que les agents de la résidence de Perrache puissent tracer 1 heure à la suite d'une journée de travail.

Pensez donc toutes et tous à vous faire tracer cette heure-là auprès de la CPST.

Reconnaissance de diplômes

Tu disposes d'un diplôme équivalent au Bac et la direction ne te l'a pas reconnu.

Tu n'as donc pas bénéficié du statut d'attaché opérateur (ATTOPB) qui permet de dérouler automatiquement les 3 premières années.

Contacte les militants SUD-Rail !

La direction t'a tout simplement grugé et **il est encore temps de réagir et de demander réparation.**

Future résidence à Lyon St Exupéry

QUAND LA SNCF SE LANCE DANS LE LOW-COST

En fin d'année, la SNCF va lancer une offre « low-cost ». Ce projet dénommé « Aspartame » verra le jour sur l'axe sud-est avec comme parcours 2 A/R (Marne la Vallée – Lyon St Exupéry – Marseille) et un A/R (Marne la Vallée – Lyon St Exupéry – Montpellier).

Pour cela, elle prévoit de créer 2 résidences, une à Marne la Vallée avec 20 ASCT et une à Lyon St Exupéry avec 40 ASCT.

L'objectif de la SNCF est de faire baisser de 30 à 40 % les coûts de production. La SNCF espère vendre 4 millions de billets dont un million à moins de 25 euros. Evidemment, aucune possibilité d'emprunter ces trains avec une tarification « traditionnelle » (abonnés, sociaux, cheminots...). Un supplément sera exigé pour tout bagage plus encombrant qu'un « bagage cabine ».

Les voyageurs devront venir 40 mn avant le départ et seront contrôlés par un « accueil-embarquement » systématique qui sera réalisé par 6 ASCT. Les billets seront vendus uniquement par internet.

4 rames duplex seront affectées à ce trafic. Les rames seront réaménagées en 2^{ème} classe uniquement avec suppression du bar et mise en place de sièges plus petits qu'actuellement. L'objectif est de faire tourner ces rames 11h par jour...

Il est pour le moins paradoxal de mettre en œuvre une offre low-cost sous le prétexte que d'éventuels concurrents viendraient sur le marché avec de telles offres dans 5 ou 10 ans... Si on voulait montrer à ces éventuels opérateurs ferroviaires privés que le « low-cost » est possible contre l'entreprise publique SNCF, on ne ferait pas mieux !

Partout dans le monde et dans tous les modes de transport, les offres « low-cost » ont été développées systématiquement au détriment des conditions sociales des salariés concernés.

Les concomitances d'organisation du travail proposées avec celles préconisées par le projet « Vision 2015 » ne sont pas le fruit du hasard...

Elles sont le prélude à des changements de l'organisation du travail des agents commerciaux voyageurs, et notamment la sédentarisation des ASCT, que nous condamnons...

AGENDA

24 avril : DP

La petite maxime du VENT DU SUD n° 68

« La différence entre l'homme politique et l'homme d'État est la suivante : le premier pense à la prochaine élection, le second à la prochaine génération »